



# STRATÉGIE 2019-2022



# LE GICHD

## TABLE DES MATIÈRES

LE GICHD	3
UN CONTEXTE DE TRAVAIL EN CONSTANTE ÉVOLUTION	5
Le cadre opérationnel du GICHD dans le monde	5
Conséquences pour le GICHD	7
BUT DU GICHD	10
IMPACT DU GICHD	12
SERVICES	15
RESSOURCES	17
PARTENARIATS	18
SUIVI ET ÉVALUATION	19
<hr/>	
<b>ANNEXES</b>	
Annexe I Vue d'ensemble de la Stratégie 2019-2022 du GICHD	22
Annexe II Cadre de suivi des résultats immédiats	24



Le Centre international de déminage humanitaire – Genève (GICHD) s’emploie à réduire les risques auxquels sont exposées les communautés du fait de la présence d’engins explosifs, notamment des mines terrestres, des armes à sous-munitions, des restes explosifs de guerre ou des stocks de munitions.

Le Centre contribue au développement et à la professionnalisation du secteur dans l’intérêt de ses partenaires : autorités locales et nationales, donateurs, Nations Unies, autres organisations internationales et régionales, organisations non gouvernementales, sociétés commerciales et universités. Pour ce faire, il intervient dans trois grands domaines : appui sur le terrain axé sur le renforcement des capacités et le conseil, collaboration multilatérale axée sur les normes et les lois, et activités de recherche-développement centrées sur des solutions de pointe.

Le GICHD opère « en amont » : il aide les autorités nationales à prendre en charge leurs propres programmes et se concentre à cet effet sur l’élaboration de stratégies, normes et cadres institutionnels adaptés. Ses interventions permettent une mise en œuvre plus efficace des programmes nationaux, une réalisation plus rapide des opérations et une réduction des coûts.

Le GICHD favorise également l'application des normes et lois pertinentes au niveau international. Il héberge et collabore avec les Unités d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP) et de la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM), et soutient les activités des États parties. Il est mandaté par les Nations Unies pour remplir le rôle de Secrétaire du Comité de révision des Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM). En outre, il encourage la coopération Sud-Sud par le biais de plateformes régionales et facilite le dialogue et la collaboration entre les parties prenantes concernées.

Le Centre contribue aussi à l'élaboration de concepts, méthodes et outils pour trouver des solutions aux défis que pose un cadre de travail en constante évolution et favoriser une utilisation efficace et optimale des ressources.

Dans le cadre de son action, le GICHD aborde les trois grandes composantes de la réduction des risques : aider les pays à mieux cerner l'étendue et la nature de la contamination et à quelle distance elle se trouve des populations et des infrastructures, appuyer l'élimination concrète et efficace des engins explosifs dangereux et développer les capacités en la matière, et accroître la résilience face aux dangers.

Le GICHD tire parti de l'emplacement de son siège à Genève pour travailler en étroite collaboration avec des organisations spécialisées dans l'action humanitaire, le développement, le désarmement, ainsi que la paix et la sécurité. Cette coopération rend le Centre particulièrement à même de « faire le lien » entre ces différentes activités.



© UNDP

## UN CONTEXTE DE TRAVAIL EN CONSTANTE ÉVOLUTION

### Le cadre opérationnel du GICHD dans le monde

Après une légère diminution au sortir de la guerre froide, on assiste ces dernières années à une recrudescence du nombre des conflits dans le monde, lesquels causent un tort immense aux populations, aggravent les déplacements forcés et représentent un obstacle majeur au développement durable. Prolongés, fragmentés, ces conflits impliquent une multiplicité d'acteurs, de programmes et de risques, et ils sont souvent associés à des violations récurrentes du droit international humanitaire. En outre, on compte aujourd'hui plus de conflits en zone urbaine que par le passé, ce qui accroît leur intensité et leurs effets sur les civils et les infrastructures.

Une poignée de conflits en cours attirent le plus gros de l'attention internationale. Les lourdes conséquences qu'ils entraînent sur le plan humanitaire mettant à rude épreuve la capacité de la communauté internationale à répondre à l'ensemble des besoins. Or, cette focalisation se fait parfois au détriment de « conflits oubliés » et des nombreux pays encore en période post-conflit, où les besoins en matière de lutte contre la contamination de longue date, de reconstruction ou de développement durable (entre autres) restent considérables.

Dans les régions où le droit international semble compromis, il est d'autant plus important de garantir et de faire respecter les normes en vigueur, à l'image de celles établies par la CIMAP et la CASM. Les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM), par exemple, ouvrent la voie à des activités opérationnelles efficaces. Elles intègrent de bonnes pratiques et jouent un rôle déterminant dans l'accélération de la mise en œuvre des conventions pertinentes.

Les organisations humanitaires internationales sont de plus en plus souvent amenées à travailler à l'intérieur ou à proximité de zones de conflit, soit dans un environnement de travail généralement marqué par une forte instabilité et par la faiblesse des institutions publiques. En même temps, elles doivent faire face à un espace opérationnel de plus en plus restreint caractérisé par une diminution de leur marge de manœuvre et une intensification des menaces sur la sécurité. Les méthodes traditionnellement utilisées pour manipuler les engins explosifs dangereux sont remises en cause par le prolongement de nombre de conflits, par le fait qu'ils se déroulent en milieu urbain et par la complexité, sur le plan technique, des dispositifs employés, notamment lorsqu'il s'agit d'engins improvisés. L'utilisation de ce type d'engins par des groupes armés représente un nouveau défi de taille.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) insiste sur la nécessité d'intégrer les questions de genre et de diversité à tous les stades d'un projet. Il défend les principes d'égalité et de participation de tous les segments de la société afin de « ne laisser personne de côté » et énonce d'ambitieux objectifs pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et plus particulièrement des filles.

L'existence de liens étroits entre les différents types de risques accroît la complexité du cadre de travail. Le détournement de munitions et d'armes légères et de petit calibre (ALPC) à partir de stocks mal gérés a, par exemple, entraîné une intensification et un prolongement des conflits et de la violence. Il est fréquent que des munitions détournées ou abandonnées servent à la fabrication d'engins explosifs improvisés (EEI). En outre, les risques encourus par les populations du fait d'une mauvaise gestion des stocks se manifestent dans des situations d'après-conflit. Les explosions accidentelles ont souvent des conséquences dramatiques sur les plans humanitaire et socioéconomique, notamment lorsqu'elles se produisent en zone urbaine.

La communauté internationale accorde une attention accrue aux risques liés à une mauvaise gestion des stocks. Adoptées en 2011, les Directives techniques internationales relatives aux munitions (DTIM) fournissent désormais un cadre adapté à tous les acteurs chargés de réduire ces risques. Parallèlement, l'appui international s'est intensifié ces dernières années, en complément des efforts déployés à l'échelle nationale.

Compte tenu de l'interdépendance des défis à relever, il convient d'apporter une réponse plus globale, dans l'esprit du Programme 2030 et du Programme sur la pérennisation de la paix, deux cadres qui orientent la façon de concevoir les enjeux actuels à l'échelle mondiale et les solutions à apporter.

Les organisations engagées dans la lutte antimines prennent progressivement en compte la multiplicité des risques liés aux différents types d'engins explosifs. Fortes de leur savoir-faire sur le plan technique, de leur expérience s'agissant d'interventions dans des environnements complexes et de leur capacité à répondre à des situations d'urgence, elles sont de plus en plus sollicitées pour remédier à des cas de mauvaise gestion de stocks de munitions et, parfois, de prolifération incontrôlée d'armes légères et de petit calibre.

Parallèlement aux évolutions ci-dessus, après des années de mise en pratique et d'enseignements accumulés, l'approche en matière de remise à disposition des terres s'est résolument implantée au sein du secteur. Elle a radicalement transformé le discours qui sous-tend la lutte antimines au profit d'une approche axée sur la réduction progressive des risques à partir d'éléments probants. Le processus de remise à disposition des terres a permis d'accélérer la réalisation des opérations grâce à une attribution plus efficace des ressources en matière de dépollution fondée sur l'utilisation de données factuelles. Il ressort de diverses activités de lutte antimines et d'expériences menées ces dernières années dans le domaine de la remise à disposition des terres qu'une approche axée sur la réduction des risques est également utile en période post-conflit, notamment en ce qui concerne la gestion sûre et sécurisée des munitions et le contrôle des armes légères et de

petit calibre. S'agissant de la lutte antimines à proprement parler, il convient en définitive de traiter en la matière des trois grands aspects de la réduction des risques : mieux cerner l'étendue et la nature de la contamination et à quelle distance elle se trouve des populations et des infrastructures, appuyer l'élimination concrète et efficace des engins explosifs dangereux et accroître la résilience face au danger.

Enfin, les bénéficiaires, les donateurs et les partenaires d'exécution insistent sur l'importance de nouer des partenariats et d'obtenir des résultats, notamment sur le terrain. Cette volonté s'est récemment traduite par la mise en place d'approches adaptées à chaque pays au titre de la CIMAP et la CASM, témoin de la nécessité d'appuyer de manière plus globale et mieux coordonnée le respect des obligations découlant de conventions.

## Conséquences pour le GICHD

En dépit de nombreuses réussites probantes enregistrées par le secteur de la lutte antimines, la contamination par les mines, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre demeure importante. Elle est en outre aggravée par l'utilisation de nouveaux engins explosifs, souvent de nature improvisée. Le nombre de victimes ayant considérablement augmenté ces dernières années, les activités efficaces et rationnelles de lutte antimines conservent toute leur raison d'être. À cet effet, il importe que le GICHD continue de remplir sa mission principale : apporter un soutien à ses partenaires nationaux pour les aider à s'acquitter en temps voulu de leurs obligations conventionnelles ou à atteindre leurs propres objectifs.

Sachant que pour relever les défis susmentionnés il est fondamental qu'un pays dispose des capacités nécessaires et soit en mesure de s'approprier le processus, le GICHD est de plus en plus souvent sollicité pour fournir des services « en amont ». En outre, face à l'apparition d'une contamination d'un genre nouveau que la présence d'engins explosifs improvisés (EEI) peut rendre encore plus complexe et à des théâtres d'opérations de plus en plus souvent situés en milieu urbain ou à proximité, voire au sein même de zones de conflit, le Centre est amené à fournir des conseils et des outils adaptés à ces nouvelles réalités. Disposer d'une organisation spécialisée dans la production, la codification et la diffusion de connaissances étayées par des activités de recherche-développement, de normalisation et d'élaboration de normes, et pouvoir bénéficier d'un soutien sur le terrain et de formations demeure absolument indispensable : or, telle est la vocation du GICHD.

Fort du rôle de premier plan qu'il joue dans la remise à disposition des terres au titre de la lutte antimines, le GICHD est idéalement placé pour adopter et promouvoir une approche fondée sur la réduction des risques vis-à-vis d'un large éventail d'engins explosifs, y compris lorsqu'ils proviennent de stocks mal gérés, tout en restant fidèle à sa vocation humanitaire. Son mode opératoire, ainsi que la place qu'il accorde aux stratégies, aux normes, à la gestion de l'information, à la remise à disposition des terres, à l'entreposage

et à la destruction des engins explosifs, vont tous dans le sens de la réduction des risques selon les trois grands volets ci-dessus mentionnés.

Compte tenu de ses fonctions au sein de la structure de gestion des NILAM et de sa longue expérience en matière d'élaboration, de diffusion et d'application des dites normes, le GICHD peut notamment jouer un rôle majeur dans l'appui à la mise en place de cadres plus récents, à l'image des Directives techniques internationales relatives aux munitions (DTIM), et contribuer à accélérer la progression des opérations sur le terrain. Pour compléter ses propres atouts, le GICHD collaborera avec d'autres organisations afin d'accroître sa capacité à contribuer à l'ensemble des interventions nécessaires pour réduire les risques auxquels sont exposées les populations, par exemple en matière de renforcement de la résilience.

Les bénéficiaires, les donateurs et les partenaires d'exécution accordent de plus en plus d'importance à l'obtention de résultats dûment étayés. Or, pour maximiser les possibilités d'obtenir des résultats durables, il est indispensable d'adapter les interventions et de les relier entre elles. Dans cette perspective, le GICHD continuera de renforcer sa capacité à fournir des programmes d'appui complets et cohérents au niveau national, sans jamais perdre de vue les besoins des populations. De même, les projets visant à réduire les risques liés aux engins explosifs devraient permettre de garantir une utilisation optimale des ressources et d'obtenir des résultats de plus grande portée sur le plan humanitaire et en termes de développement. Il convient donc de les concevoir comme contribuant et faisant partie de programmes plus vastes sur la paix, la sécurité et le développement, à l'image des Objectifs du développement durable (ODD). Le GICHD continuera d'aider à « créer des passerelles » entre ces programmes dans le cadre de ses propres activités et de celles de ses partenaires, et à favoriser une coopération intersectorielle à cet effet.

D'un segment à l'autre d'une communauté, les vulnérabilités ne sont pas les mêmes. Le fait de tenir compte des besoins, des priorités et des capacités de chaque femme, de chaque fille, de chaque garçon et de chaque homme touché(e) par des engins explosifs permet d'accroître l'efficacité des opérations et de faire en sorte que chacun bénéficie des interventions de réduction des risques de manière plus égalitaire. Le GICHD continuera d'intégrer les questions de genre et de diversité dans ses activités, tout en s'efforçant d'exploiter tout le potentiel des interventions de réduction des risques pour le mettre au service de l'autonomisation des femmes et des filles, conformément aux ODD.

Image page 9. © UNHCR / Radhika Chalasani



# BUT DU GICHD

## Vision

Un monde aux populations florissantes, à l'abri des risques liés aux engins explosifs

## Mission

Le GICHD donne à ses partenaires les moyens de réduire les risques que présentent les engins explosifs pour les communautés grâce à un approfondissement des connaissances, à la promotion des normes et des lois, au renforcement des capacités, et grâce au dialogue et à la coopération.

## Valeurs fondamentales et principes de travail

### Le GICHD défend les valeurs fondamentales suivantes :

- 1 Les besoins des populations guident l'action du GICHD.
- 2 Le GICHD s'engage en faveur de l'appropriation nationale et du développement durable.
- 3 Le GICHD est garant de l'égalité pour tous.

### L'action du GICHD s'appuie sur les principes suivants :

- 1 Respecter les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.
- 2 Favoriser la participation et l'intégration de chacun.
- 3 Développer les institutions, les procédures et les capacités nécessaires pour favoriser une appropriation nationale durable.
- 4 Garantir l'obtention de résultats de qualité, en favorisant la transparence et la responsabilisation.
- 5 Adhérer au principe d'interdépendance énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'appuyer sur des partenariats pour tirer parti des avantages comparatifs de chacun.
- 6 Intégrer les questions de genre et de diversité dans tous les aspects de sa mission et favoriser l'autonomisation des femmes et plus particulièrement des filles.
- 7 Réduire son empreinte environnementale.

# IMPACT DU GICHD

## Objectifs stratégiques

1. Les Conventions sont appliquées et les objectifs en termes d'achèvement de programmes sont atteints.
2. Les populations sont à l'abri de tout danger lié à des engins explosifs.
3. Les terres, les habitations et les infrastructures sont remises à la disposition des communautés pour garantir des moyens de subsistance durables.
4. Les principes d'égalité entre les sexes et d'intégration sont respectés et les femmes et les filles sont autonomisées.

## Résultats

### Résultats intermédiaires

Les risques liés à la présence d'engins explosifs sont réduits grâce à une vision plus précise de son étendue, à des opérations de retrait plus efficaces et à une plus grande résilience face aux dangers.

### Résultats immédiats

#### Appui sur le terrain

- 1 Les États élaborent, adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales, dans le respect des bonnes pratiques.
- 2 Les États élaborent, adoptent et mettent en œuvre des normes nationales, dans le respect des normes internationales.

- 3 Les États et d'autres partenaires s'appuient sur des informations de qualité pour étayer leurs programmes et la gestion des opérations.
- 4 Les États et d'autres partenaires procèdent à la remise à disposition des terres, dans le respect des bonnes pratiques.
- 5 La coopération régionale favorise l'échange et la diffusion de bonnes pratiques.
- 6 Les risques liés aux engins explosifs sont réduits en tenant compte des sexospécificités, de la diversité et des besoins des populations.
- 7 La gestion des munitions est assurée par les États dans le respect des bonnes pratiques.

#### Cadres mondiaux

- 8 Le savoir-faire et l'appui logistique fournis favorisent l'application des Conventions.
- 9 Les normes internationales tiennent compte des concepts, méthodes et outils pertinents.
- 10 Les processus normatifs et politiques internationaux s'appuient sur des données probantes.
- 11 La réduction des risques liés aux engins explosifs contribue à l'action humanitaire et au développement durable.

La Stratégie du GICHD repose sur une Théorie du changement divisée en résultats immédiats, résultats intermédiaires et objectifs stratégiques, et comprenant des risques et des hypothèses énoncés dans les rapports établis selon le système de gestion axée sur les résultats du Centre.

Les *résultats immédiats* de l'appui sur le terrain et des cadres mondiaux découlent directement des activités du GICHD visant à produire, codifier et diffuser des connaissances, ainsi qu'à faciliter le dialogue et la coopération et, à ce titre, ils sont considérés comme étant de son ressort.

Les *résultats intermédiaires* sont en lien direct avec les activités du GICHD et visent à tirer parti de l'impact positif de l'ensemble des résultats immédiats. On part donc du postulat que l'obtention de résultats immédiats contribuera (à moyen terme) à l'obtention de résultats intermédiaires, tout en reconnaissant que d'autres facteurs indépendants de la volonté du Centre entrent également en ligne de compte.

Les *objectifs stratégiques* sont eux aussi en lien direct avec les activités du GICHD. Ils se rapportent aux améliorations à long terme apportées à la société (achèvement des programmes, protection, pérennité, égalité). On part du principe que l'obtention de résultats intermédiaires contribuera (à long terme) à la réalisation des objectifs stratégiques. Pour ce faire, plusieurs acteurs, dont le GICHD, devront agir de manière conjointe.

Un cadre de suivi vient compléter cette Stratégie dans le but d'évaluer les progrès accomplis par le Centre dans l'obtention des résultats escomptés et la réalisation des objectifs énoncés.

Le GICHD attribuera des ressources, entreprendra des activités et offrira des services de soutien intégrés en faveur de l'obtention des résultats immédiats escomptés à court terme mais aussi de l'obtention des résultats intermédiaires et de la réalisation de ses objectifs stratégiques. Il agira dans le respect de ses valeurs fondamentales et de ses principes directeurs selon les trois grandes catégories de services qu'il propose.



## SERVICES

Le GICHD entend poursuivre son rôle de catalyseur au mode opératoire unique. Pour s'acquitter de cette mission, il propose trois grandes catégories de services qui viennent se renforcer mutuellement :

### 1. Production de connaissances

Le GICHD mène des travaux de recherche sur le plan technique et politique de manière à adapter ou à élaborer de nouveaux concepts, méthodes et outils pour accroître l'efficacité, la sécurité et la viabilité des opérations. Ce faisant, il recense les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain et en tire des enseignements. Les concepts, méthodes et outils proposés par le Centre sont faciles à utiliser et adaptés aux besoins, et tirent parti des dernières avancées conceptuelles et technologiques dans d'autres domaines d'activité.

### 2. Diffusion de connaissances

Le GICHD appuie la réalisation de programmes sur le terrain en fournissant des avis spécialisés et des formations. Il s'emploie à développer les capacités de ses partenaires en fonction de leurs besoins et priorités, et contribue durablement au renforcement des capacités de formation au niveau national et à l'appropriation du processus par les États.

### 3. Appui à la codification des connaissances

Le GICHD appuie l'élaboration de procédures mondiales de normalisation, notamment en sa qualité de Secrétaire du Comité de révision des Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) et en fournissant des avis thématiques sur des questions techniques. Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des instruments pertinents du droit international au moyen d'avis techniques, de travaux de recherche fondés sur des données probantes et d'une collaboration avec les unités d'appui à l'application de la CIMAP et de la CASM.

La prestation de services selon ces trois grands axes est complétée par une fonction transversale : promouvoir le dialogue et la coopération. Le GICHD facilite l'échange de bonnes pratiques dans le cadre de son programme de coopération régionale. Il offre aux parties prenantes des plateformes adaptées au dialogue, aux discussions techniques approfondies et à la coopération, y compris par pays.



## RESSOURCES



### Ressources humaines

Le GICHD s'efforcera d'attirer et de conserver une grande diversité d'experts internationaux et de compléter son vivier de spécialistes en faisant appel à des compétences et des expériences professionnelles adaptées à la mise en œuvre de la présente Stratégie. Il continuera de s'appuyer sur l'expertise de consultants externes tout en favorisant le perfectionnement de son personnel.



### Ressources financières

Du fait de l'évolution du contexte de travail, il est plus que jamais impératif de proposer des programmes efficaces et rationnels de réduction des risques liés aux engins explosifs. Pour répondre à ces exigences accrues, notamment en ce qui concerne la gestion sûre et sécurisée des munitions, la diversité, l'égalité entre les sexes et la gestion axée sur les résultats, et pour atteindre les objectifs de la présente Stratégie, le GICHD aura besoin de ressources supplémentaires. Il entend ainsi augmenter progressivement ses recettes de 25% par rapport à son budget actuel. Pour ce faire, il s'emploie à diversifier ses sources de financement auprès de partenaires du secteur public comme du secteur privé et d'exploiter de nouvelles voies et modalités thématiques et géographiques. Le Centre continuera d'œuvrer à la consolidation de son financement de base pluriannuel et à l'approbation de ses rapports sur la gestion axée sur les résultats.

## PARTENARIATS



Le GICHD travaillera en partenariat avec des autorités locales et nationales, des donateurs, l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales, des sociétés commerciales et des universités participant à des activités en lien direct ou indirect avec la réduction des risques liés aux engins explosifs.

La composition du Conseil consultatif du GICHD fera l'objet d'un examen régulier de manière à représenter le plus fidèlement possible l'ensemble des compétences du Centre, tous secteurs confondus. De même, le Conseil de fondation du GICHD continuera de réunir les principales parties prenantes, notamment les donateurs, les pays touchés par la présence d'engins explosifs et les Nations Unies.

Convaincu de leur utilité, le GICHD s'emploie activement à créer des réseaux stratégiques avec des acteurs compétents, notamment avec des parties prenantes ayant leur siège à la Maison de la Paix ou au sein de la Genève internationale, dans le souci d'une plus grande cohérence et d'une meilleure coordination des activités ayant trait à l'humanitaire, au développement, au désarmement, à la paix et à la sécurité.

## SUIVI ET ÉVALUATION



Le GICHD peut s'appuyer sur un système éprouvé de gestion axée sur les résultats qu'il s'emploiera à améliorer et adapter pour répondre aux exigences de suivi de la présente Stratégie. Ce système repose sur une Théorie du changement qui permet au Centre de mesurer efficacement les progrès accomplis, d'évaluer sa propre contribution aux changements observés et de rendre compte de l'utilisation des ressources et de son impact.

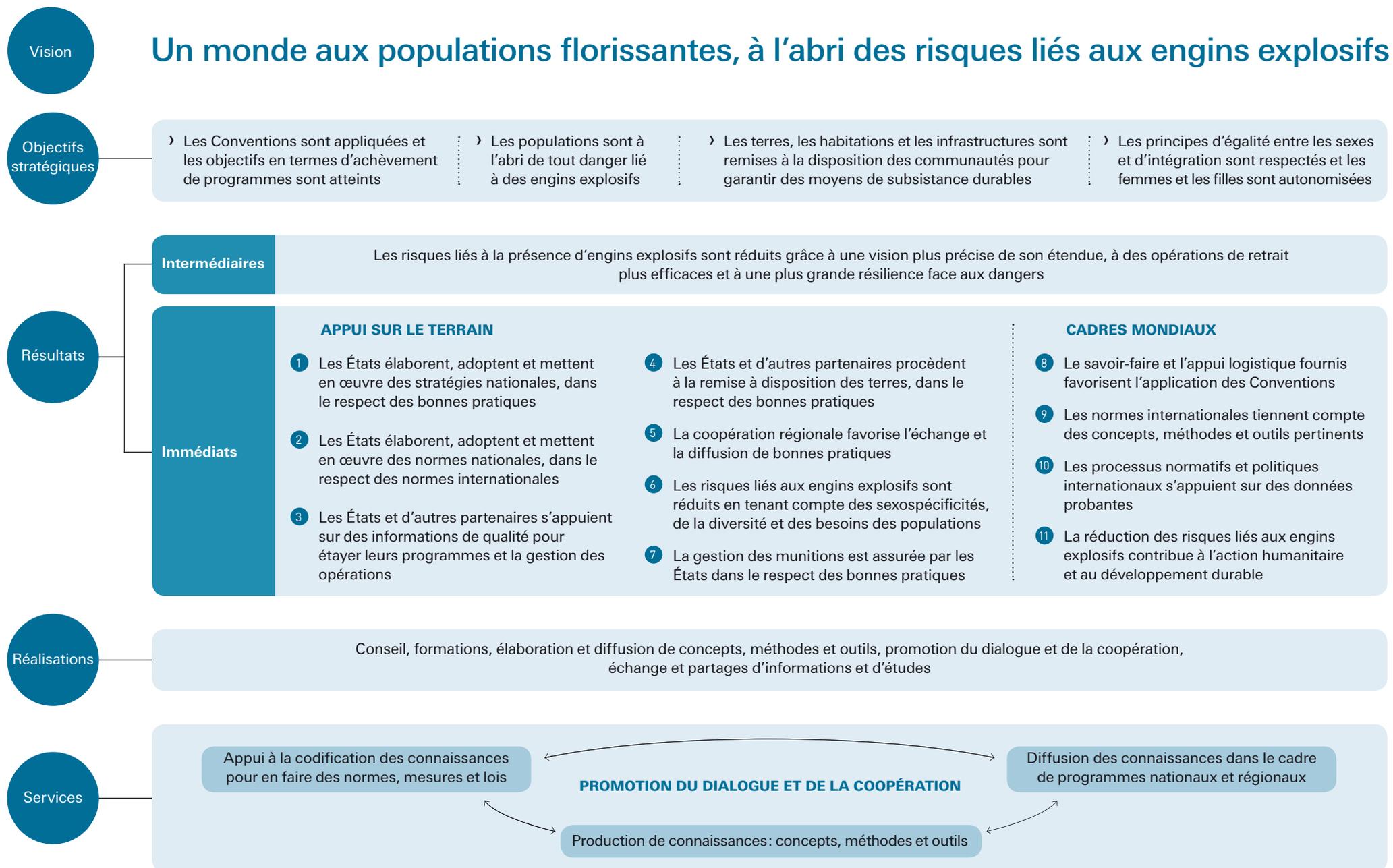
Un cadre de suivi comprenant des indicateurs, des données de référence et des objectifs servira à mesurer les résultats immédiats, ce qui permettra au GICHD de planifier ses activités et de rendre compte des progrès sur une base annuelle. Le cas échéant, les indicateurs pertinents seront ajustés au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie. La contribution du GICHD aux progrès accomplis dans l'obtention des résultats intermédiaires et la réalisation des objectifs stratégiques fera l'objet d'une évaluation au terme d'une période de trois ou quatre ans au moyen d'analyses d'impact. Le GICHD perfectionnera son système de suivi et d'évaluation pour faire en sorte que les résultats annuels étayent la planification et la mise en œuvre des projets au cours de l'année suivante.

La présente Stratégie fera l'objet d'un nouvel examen au bout de deux ans dans l'objectif de revoir le contexte de travail dans lequel elle s'inscrit, la théorie du changement sur laquelle elle repose et les résultats obtenus. Une évaluation externe de l'ensemble du GICHD devrait avoir lieu d'ici le début de l'année 2022 afin d'évaluer les résultats obtenus par le Centre dans la mise en œuvre de la présente Stratégie—en complément des analyses d'impact ci-dessus mentionnées—et de contribuer à l'élaboration de la prochaine Stratégie.

# ANNEXES

The background is a solid dark blue color. It features several large, overlapping, curved lines in a lighter shade of blue, creating a sense of depth and movement. These lines are partially obscured by a grid of rectangular shapes, also in the lighter shade, which appear to be floating or layered over the curves. The overall effect is a modern, abstract, and geometric design.

# ANNEXE I VUE D'ENSEMBLE DE LA STRATÉGIE 2019-2022 DU GICHD



## ANNEXE II CADRE DE SUIVI DES RÉSULTATS IMMÉDIATS

	RÉSULTATS IMMÉDIATS	INDICATEURS*
APPUI SUR LE TERRAIN	1. Les États élaborent, adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales, dans le respect des bonnes pratiques	1.1 Nombre de stratégies nationales élaborées
		1.2 Pourcentage de stratégies nationales intégrant les questions liées au genre et à la diversité
		1.3 Nombre de stratégies nationales officiellement approuvées par les gouvernements
		1.4 Nombre de stratégies nationales améliorées
		1.5 Nombre de stratégies nationales ayant fait l'objet d'une révision/d'un examen
		1.6 Nombre de stratégies nationales mises en œuvre
	2. Les États élaborent, adoptent et mettent en œuvre des normes nationales, dans le respect des normes internationales	2.1 Nombre d'États évalués s'agissant du respect des NILAM
		2.2 Nombre de sections des NNLAM révisées/rédigées par les États
		2.3 Nombre d'États aux NNLAM améliorées
	3. Les États et d'autres partenaires s'appuient sur des informations de qualité pour étayer leurs programmes et la gestion des opérations	3.1 Nombre d'États/autres partenaires qui améliorent la pertinence/qualité de leurs données sur la lutte antimines
		3.2 Nombre d'États/autres partenaires qui améliorent leurs procédures de GI
		3.3 Nombre d'États/autres partenaires qui améliorent la façon dont les procédures de GI s'intègrent dans leur structure organisationnelle
		3.4 Nombre d'États/autres partenaires qui développent leurs ressources humaines et techniques en matière de GI

\* Au moment de mesurer les progrès accomplis en regard des présents indicateurs, le GICHD ne tiendra compte que des résultats découlant de ses propres interventions.

	RÉSULTATS IMMÉDIATS	INDICATEURS*
APUI SUR LE TERRAIN	4. Les États et d'autres partenaires procèdent à la remise à disposition des terres, dans le respect des bonnes pratiques	4.1 Pourcentage de participants aux formations ayant acquis des connaissances pratiques et théoriques (données ventilées par sexe)
		4.2 Pourcentage de participants aux formations ayant directement utilisé les connaissances ainsi acquises dans leur pratique professionnelle (données ventilées par sexe)
		4.3 Pourcentage de recommandations d'évaluation mises en œuvre par les États/d'autres partenaires
		4.4 Nombre de cours et / ou d'outils existants mis à niveau et/ou mis à jour
		4.5 Nombre de nouveaux cours et/ou outils élaborés et mis en place
		4.6 Nombre de publications/cours/articles/outils consultés par des États/autres partenaires
	5. La coopération régionale favorise l'échange et la diffusion de bonnes pratiques	5.1 Nombre d'échanges et de visites bilatérales entre autorités nationales
		5.2 Nombre d'autorités nationales qui coopèrent en matière de bonnes pratiques
		5.3 Nombre de partenariats ou d'accords de projet conclus entre/avec des autorités nationales
	6. Les risques liés aux engins explosifs sont réduits en tenant compte des sexospécificités, de la diversité et des besoins des populations	6.1 Nombre d'États/autres partenaires qui améliorent leurs politiques et pratiques en matière d'emploi en tenant compte des sexospécificités et de la diversité
		6.2 Nombre d'États/autres partenaires qui améliorent la qualité de leurs opérations en tenant compte des sexospécificités et de la diversité
		6.3 Nombre d'États/autres partenaires ayant élaboré un cadre officiel en matière d'intégration des questions de genre (p. ex. stratégies, mesures, plans d'action, etc.)
		6.4 Nombre d'États/autres partenaires ayant mis en place un cadre officiel en matière d'intégration des questions de genre (p. ex. stratégies, mesures, plans d'action, etc.)
		6.5 Pourcentage de participants aux formations ayant acquis des connaissances sur les questions de genre et de diversité (données ventilées par sexe)
		6.6 Nombre de fois où des publications du GICHD/GMAP sur les questions de genre et de diversité ont été consultées par voie électronique

\* Au moment de mesurer les progrès accomplis en regard des présents indicateurs, le GICHD ne tiendra compte que des résultats découlant de ses propres interventions.

	RÉSULTATS IMMÉDIATS	INDICATEURS*
APPUI SUR LE TERRAIN	7. La gestion des munitions est assurée par les États dans le respect des bonnes pratiques	7.1 Nombre d'États appliquant les Directives techniques internationales relatives aux munitions (DTIM) et/ou les intégrant dans leurs stratégies et normes ayant trait à la gestion sûre et sécurisée des munitions
		7.2 Nombre d'organisations et de spécialistes en DTIM/munitions dotés de nouvelles capacités
		7.3 Mesure dans laquelle les États ont renforcé la sûreté et la sécurité de leurs stocks de munitions
CADRES MONDIAUX	8. Le savoir-faire et l'appui logistique fournis favorisent l'application des Conventions	8.1 Nombre d'États Parties mentionnant l'appui du GICHD dans leurs déclarations
		8.2 Nombre de demandes de prolongation approuvées au titre de la CIMAP et de la CASM faisant état de l'aide apportée par le GICHD
		8.3 Nombre d'États Parties faisant l'objet d'une approche axée sur le pays (CIMAP/CASM)
		8.4 Pourcentage de délégués parrainés sélectionnés qui assistent effectivement aux sessions des Conventions (données ventilées par sexe)
	9. Les normes internationales tiennent compte des concepts, méthodes et outils pertinents	9.1 Nombre de nouvelles normes/notes techniques approuvées par le Comité de révision des NILAM
		9.2 Nombre de révisions apportées aux normes/notes techniques approuvées par le Comité de révision des NILAM
		9.3 Nombre de normes/notes techniques nouvelles et/ou révisées approuvées par le Comité de révision des NILAM qui intègrent les questions de genre et de diversité
	10. Les processus normatifs et politiques internationaux s'appuient sur des données probantes	10.1 Nombre de fois où le savoir-faire du GICHD transparaît dans les positions des acteurs participant aux processus normatifs et politiques internationaux
	11. La réduction des risques liés aux engins explosifs contribue à l'action humanitaire et au développement durable	11.1 Nombre de partenariats pluridisciplinaires réunissant des acteurs au service de l'égalité entre les sexes, de l'action humanitaire, de la paix, de la sécurité et du développement
		11.2 Nombre de demandes d'intervention au cours de formation et de débats de politique générale faisant le lien entre la réduction des risques liés aux engins explosifs et l'égalité des sexes, l'action humanitaire, la paix, la sécurité et le développement en général
		11.3 Nombre de concepts, méthodes et outils adaptés dans l'intérêt des acteurs de l'égalité des sexes, de l'action humanitaire, de la paix, de la sécurité et du développement
		11.4 Pourcentage de femmes participant à des rencontres internationales et des forums sur la réduction des risques liés aux engins explosifs

\* Au moment de mesurer les progrès accomplis en regard des présents indicateurs, le GICHD ne tiendra compte que des résultats découlant de ses propres interventions.

**Centre International de Déminage Humanitaire | Genève**  
Maison de la paix, Tour 3, Chemin Eugène-Rigot 2C  
CP 1300, CH-1211 Genève 1, Suisse



[info@gichd.org](mailto:info@gichd.org) [gichd.org](http://gichd.org)